



HAL
open science

Etre ou ne pas être éco-citoyen : une question d'institutions?

Denis Laforgue

► **To cite this version:**

| Denis Laforgue. Etre ou ne pas être éco-citoyen : une question d'institutions?. 2012. hal-00710116

HAL Id: hal-00710116

<https://univ-smb.hal.science/hal-00710116v1>

Preprint submitted on 20 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Etre ou ne pas être éco-citoyen : une question d'institutions ?

Denis Laforge
Université de Savoie -
Laboratoire LLS

Les politiques publiques en faveur des économies d'énergie à destination des habitants sont aujourd'hui en plein essor, elles visent en particulier à ce que les Français adoptent des façons plus « éco-citoyennes » - i.e. moins consommatrices d'énergie- de se déplacer, mais aussi de se chauffer et de s'éclairer chez eux. Pour cela, différentes structures publiques, aussi bien nationales que locales, déploient des dispositifs de plus en plus nombreux, ne manquant pas d'ingéniosité : recours aux médias (plaquettes, films, spots publicitaires) éducation à l'environnement, réunions publiques, formation, concertation, concours, etc. Pourtant, lorsqu'on s'intéresse, en tant que sociologue, aux rapports qui peuvent exister entre ces mesures publiques en faveur des économies d'énergie et ces usages ordinaires et privés de l'énergie par les populations, on est confronté à un discours récurrent de la part des acteurs publics : ceux-ci considèrent que ces mesures publiques sont nécessaires pour que les comportements quotidiens des Français changent mais constatent avec regret les difficultés rencontrées pour faire en sorte que chaque citoyen ordinaire change ses usages de l'énergie, et ce malgré l'urgence écologique déclarée.

Pour essayer de comprendre ce décalage (entre les finalités des actions publiques et les usages des citoyens ordinaires), les acteurs publics, mais aussi les sociologues, élaborent souvent des hypothèses en terme de résistances au changement des populations concernées. Ce type d'analyse permet certes d'imputer les effets limités des mesures publiques à la responsabilité des citoyens ordinaires censés se mobiliser... mais d'un point de vue sociologique, elle n'a pas beaucoup d'atouts. En effet, elle conduit à analyser ces populations par défaut, en creux, c'est à dire par ce qu'elles n'ont pas (en l'occurrence des comportements éco-citoyens) : l'observateur décrit alors l'observé (le citoyen ordinaire) à partir de ses propres catégories et, ce faisant, occulte complètement les logiques propres sous-tendant les usages de l'énergie par l'individu observé. Ce qui échappe donc souvent à l'observateur, lorsqu'il parle en terme de « résistance au changement », c'est la cohérence de la pensée, de la pratique, de la vie de l'individu observé, qui est bien réelle et qui ne se réduit pas à des formes de résistance.

Mais, comment se départir d'une telle approche socio-centrée, qui rabat la vie des populations (ici en matière d'usages domestiques de ressources énergétiques) sur les attendus des pouvoirs publics ? Pour cela, nous proposons de rompre avec certaines des notions et logiques de raisonnement mobilisées par les pouvoirs publics, lorsqu'ils entendent promouvoir l'éco-citoyenneté, plus particulièrement celle « d'un public-cible des mesures publiques composé d'individus » et celle « d'une action publique ayant par nature des effets sur les populations et plus largement la société ». Nous montrerons alors l'intérêt qu'il peut y avoir à étudier des usages de l'énergie non comme des actions individuelles - approche aujourd'hui dominante aussi bien dans les politiques publiques que dans des travaux sociologiques qui font de l'individu leur objet d'étude privilégié - mais comme résultant de la combinaison d'une pluralité d'institutions sociales. Nous espérons alors que cette perspective d'analyse en termes d'institutions sociales pourra aider les acteurs publics à sortir des difficultés et des apories associées à leur posture actuelle, relevant d'une « normativité incitative » à l'égard des populations.

1. Les usages et les politiques de l'énergie comme associations d'institutions sociales

Nous faisons l'hypothèse que, pour rendre compte des usages ordinaires de l'énergie et de leurs rapports avec les mesures publiques en faveur d'une réduction des consommations d'énergie, il est nécessaire de prendre ses distances avec deux logiques de raisonnement couramment mobilisées par les responsables publics (mais aussi les sociologues) pour traiter de ces questions et d'avoir recours à un autre réseau conceptuel, au centre duquel on trouve la notion d'institution.

1.1. L'individu et ses usages ordinaires de l'énergie : un encastrement dans des relations sociales instituées

La première notion avec laquelle il nous faut prendre nos distances est celle d'individu. Autrement dit, il s'agit de questionner l'évidence selon laquelle ces actions publiques aurait à faire et à transformer des individus. Etrange idée, pourrait-on dire. En fait il ne s'agit pas de nier l'existence des humains mais plutôt de discuter les attributs qu'on leur accorde. Ce avec quoi nous proposons de rompre, afin de mieux comprendre les usages de l'énergie par les individus dans leur quotidien, c'est aussi bien avec une vision sous-socialisée qu'avec une vision sur-socialisée des individus (Granovetter, 2008). Par vision *sous-socialisée*, on entend une conception de l'individu comme Sujet, comme atome social agissant en fonction d'intérêts, qui vont rencontrer ou pas les opportunités offertes par les politiques publiques en faveur de l'éco-citoyenneté. Cette vision profane de l'individu a d'ailleurs son équivalent sociologique, à travers la théorie du choix rationnel, qui caractérise chaque individu par sa rationalité limitée et sa capacité stratégique. Par vision *sur-socialisée*, on entend une conception de l'individu comme une monade sociale, pure intériorisation de croyances, de normes plus ou moins congruentes avec les valeurs de l'éco-citoyenneté. Là encore, on trouve l'équivalent sociologique de cette représentation de l'individu dans une certaine sociologie critique pour laquelle ce sont des schèmes de pensée et d'action intériorisés qui font agir les individus et qui déterminent leurs actions (Maresca et al., 2009).

Mais, après tout, pourquoi renoncer à ces deux visions de l'individu ? Malgré une réelle cohérence interne et une légitimité certaine, elles font l'objet de critiques fortes. La première échappe difficilement au « sophisme de l'homoncule », au sens où ce modèle suppose une mystérieuse capacité individuelle de l'acteur à s'auto-légiférer, i.e. à se donner sa propre règle de conduite ou plutôt à choisir quelle règle il va suivre, règle d'où découle une action, une stratégie, une décision (Quéré, 1997). Quant à la seconde approche, « structuraliste », sa tendance à surdéterminer l'action de l'individu a fait l'objet de nombreux critiques : n'est-il pas trop appauvrissant pour l'analyse de réduire la diversité des actions ordinaires à l'actualisation de dispositions intériorisées ?

Comment échapper à de telles limites ? La voie que nous proposons est d'envisager l'individu (cible des politiques publiques en faveur des économies d'énergie), non comme un être-isolé, mais comme un être-relié, qui n'existe qu'à travers son encastrement dans des « relations fortes », constitutives de lui-même, dans lesquelles il est pris plus qu'il n'a de prise sur elles. Ces relations fortes sont, de plus, des relations instituées, définies par des systèmes de règles sociales (Descombes, 1996) : il revient à chaque individu de suivre ces règles « à sa manière » (ce qui fait son autonomie), mais il ne peut pas faire comme si ces règles, qui orientent son engagement dans ces relations sociales, n'existaient pas ou en inventer de nouvelles *ex nihilo* (sans tenir compte des règles existantes).

1.2. L'action publique et le monde social : sortir du causalisme

Notre seconde critique porte sur le présupposé, selon lequel les mesures publiques en faveur de l'éco-citoyenneté sont de potentiels « facteurs causaux » des comportements des individus (et de leurs transformations) en matière d'usages de l'énergie.

Il y a plusieurs manières classiques en sociologie de traiter cette question de la portée des interventions publiques, qui ont déjà été mobilisées dans des travaux sociologiques portant sur le thème que nous entendons aborder ici. Une première approche insiste sur le fait que l'action élaborée par des acteurs publics leur échappe constamment à travers des effets pervers (cf. par exemple Zelem, 2010), tandis qu'une seconde approche, relevant d'une sociologie critique, insiste sur la domination (symbolique) exercée par les acteurs étatiques sur les populations (cf. par exemple Le Goff, 2009). Là encore, chacune de ces perspectives d'analyse peut faire l'objet de critiques. Dans la perspective en terme d'effets émergents, pervers, etc., on insiste - avec raison sans doute - sur l'idée que l'action publique ne produit jamais ce qu'elle avait voulu ; mais les mécanismes de son interaction avec de multiples autres phénomènes (d'où résultent les dits effets pervers) restent souvent opaques à l'analyse ; on en arrive ainsi à se demander comment isoler l'effet propre de l'action publique ou plutôt comment modéliser les inter-réactions entre cet effet propre et d'autres phénomènes. Quant aux travaux de sociologie critique, on peut s'interroger sur les limites associées au fait de réduire les rapports qu'entretiennent des structures publiques avec leur environnement social à des rapports de domination de surcroît symbolique ? N'est-ce pas là encore faire fi de la pluralité et du caractère mouvant des relations qui peuvent se tisser entre acteurs publics et acteurs d'autres mondes sociaux ? Au regard de ces critiques, on peut donc, au titre d'une perspective de recherche, remettre en question ce point de départ de l'analyse, selon lequel l'action publique serait la cause et le social (individus, groupes, relations sociales) un effet (même partiel) de cette dernière.

La sociologie pragmatique des interventions publiques peut nous aider à opérer ce déplacement du cadre d'analyse. En effet, ces travaux ne cherchent pas à « mesurer » les effets de l'intervention publique, mais plutôt à étudier comment les acteurs publics s'associent, se « dissocient » et se ré-associent en permanence à des acteurs d'autres mondes sociaux, ce qui modifie incidemment ce qu'ils sont et ce qu'ils se font les uns aux autres (Lafaye, 1995 ; Koveneva, 2011). L'approche pragmatique n'est toutefois pas sans soulever un certain nombre de questions. En particulier, à force d'insister sur le fait que l'intervention publique se configure *in situ*, on peut en arriver à une vision de l'action publique comme une myriade d'interactions contingentes, qui peine dès lors à rendre compte de ses régularités observables : comment rendre compte du fait que les acteurs (publics et non-publics) parviennent à s'associer, *i.e.* à construire un accord et des actions réciproques qui ont un « air de famille » entre elles ?

Dans le prolongement des récentes réflexions de L. Boltanski (2009), notre hypothèse est qu'un usage réglé et systématique du concept d'institution - non réduit à son acception de sens commun, synonyme d'une structure concrète relevant de la sphère politique ou administrative, - peut permettre de relever cet enjeu, en resituant dans l'analyse la prégnance d'entités supra-individuelles dans les processus d'association entre acteurs publics et populations.

1.3. Les usages ordinaires de l'énergie comme résultante de l'association d'institutions plurielles

Pour prendre ses distances avec les présupposés exposés ci-dessus, une piste possible est de systématiser et de généraliser l'usage du terme d'institution. Pour ce faire, on propose d'analyser des usages ordinaires d'énergie, non pas comme l'actualisation de dispositions par un agent, non pas comme le fruit des stratégies d'un acteur rationnel, non pas comme la conséquence (même partielle) d'une mesure publique, mais comme la résultante de l'association d'une pluralité d'institutions sociales : des institutions publiques, des institutions de la vie privée et des institutions du marché.

En s'inspirant librement de la théorie de l'institution de Maurice Hauriou (1925), on peut très schématiquement caractériser une institution sociale par trois dimensions en tension : 1° un magma de significations, 2° un pouvoir instituant ; 3° une réalité instituée.

Une institution repose tout d'abord sur un magma de significations (Castoriadis, 1975), qui est la matrice à partir de laquelle une infinité d'actes instituant et de formes de réalité instituées sont possibles : ces significations fondent en particulier les expériences et les attentes des individus, au sens où elles permettent à ces derniers de définir *in situ* des pensées et des actions en traitant, le plus souvent de façon antéprédicative, des problèmes sémantiques (quel sens donné aux occurrences mondaines ?), déontiques (que faire face à ces occurrences ?) et pratiques (comment faire ?).

Une institution se caractérise aussi par un pouvoir instituant en tant que processus par lequel, en permanence, le magma de significations, évoqué ci-dessus, tend à perdurer en s'incarnant dans une réalité instituée, mais toujours mouvante. Ce pouvoir instituant peut prendre la forme d'actes individuels, de dispositifs socio-techniques ou d'actes de collectifs d'humains. Le pouvoir instituant est donc le processus par lequel une institution tend à se déployer, à inscrire sa marque et à perdurer dans la réalité sociale instituée. Ce faisant, elle entre en association et en tension avec d'autres institutions ayant leur dynamique (instituant) propre.

Enfin une institution peut se caractériser par une réalité instituée en tant qu'agencements de pratiques, de subjectivités, de dispositifs socio-techniques et de collectifs. Cette réalité instituée n'est jamais le produit d'une seule institution, mais la résultante de l'association d'institutions plurielles (ou plutôt de leur pouvoir instituant respectif). Ainsi, lorsqu'on prend comme objet d'analyse un aspect de la réalité instituée –tel qu'un usage concret d'énergie-, on ne peut pas dire qu'il soit produit, créée (même en partie) par une seule institution. Pourquoi ? Car le pouvoir instituant de cette dernière se confronte toujours, trouve toujours « en face de lui » d'autres pouvoirs instituteurs, cherchant à inscrire dans la réalité instituée d'autres significations.

Ainsi, dans cette perspective, si on veut analyser les liens entre des mesures publiques et des usages ordinaires de l'énergie, la question n'est pas celle de l'éventuelle création de ces derniers par les pouvoirs publics, mais celle des modes d'association entre ces institutions publiques et d'autres institutions, dont les usages ordinaires de l'énergie sont la résultante. Nous nous pencherons ici sur les modalités d'associations entre trois types d'institutions.

On peut tout d'abord s'intéresser aux institutions publiques qui sont porteuses du développement de l'éco-citoyenneté dans notre société. On peut décrire le magma de significations qui fonde ces institutions comme une tension permanente entre des *schèmes téléologiques idéalistes* et des *schèmes téléologiques analogiques* (Boltanski, 2009). Lorsque des acteurs publics mobilisent un schème idéaliste dans la perspective de promouvoir des conduites éco-citoyennes, ils visent à conformer, à assujettir les comportements des

populations à des normes pré-définies : par exemple, utiliser des ampoules basses consommation, prendre le bus (ou le vélo) plutôt que la voiture, limiter la température au sein de leur domicile à 19°C. A l'inverse, lorsque les acteurs publics mobilisent un schème analogique pour orienter les actes d'autrui en matière de consommation d'énergie, ils cherchent à ce que l'individu concerné s'auto-contraigne, s'auto-régule dans ses usages de l'énergie en tenant compte non seulement de ses intérêts variés, mais aussi de son environnement, des contraintes et opportunités qui s'offrent à lui. Quels sont maintenant les actes instituants associés à ces schèmes téléologiques ? Ce sont diverses interventions auprès des populations développées par des structures publiques (ADEME, PNR, Point-Info Energie, concours, etc...), prenant la forme soit d'un travail sur autrui visant à normaliser les usages ordinaires de l'énergie soit d'un travail avec autrui cherchant à accompagner les populations dans la transformation de leurs consommations.

Pour comprendre les usages ordinaires de l'énergie de nos enquêtés, il nous faut aussi tenir compte de l'institution de la sphère privée, dans laquelle les individus étudiés sont pris au quotidien. Cette institution repose là encore sur un magma de significations traversé par une tension. D'un côté, cette institution repose sur une idée-valeur individualiste (Dumont, 1977) puisqu'elle reconnaît à chaque individu : « une sphère d'autonomie en ce sens que c'est à [lui] si [il] le veut et si [il] le peut, de fixer les principes et les règles de sa conduite dans ce domaine qui lui est réservé » (Descombes, 2003). Dans le cadre de notre étude, cette autonomie de l'individu s'incarne dans le fait qu'il a la possibilité (socialement reconnue) de chauffer et d'éclairer sa maison ou encore se déplacer comme il l'entend, en fonction de ses attentes propres. Mais, en même temps, la sphère privée n'est ni le lieu, ni le moment d'une liberté individuelle absolue, puisqu'elle est aussi peuplée d'autrui significatifs, qui comptent pour l'individu et dont il tient compte : parents, proches, amis, etc... La sphère privée est donc aussi fondée sur une idée-valeur holiste, qui peut conduire l'individu à accorder à son groupe d'appartenance une valeur supérieure à son autonomie. Par ailleurs quels sont les actes instituants relevant de cette institution de la sphère privée ? D'une part, toute représentation de soi et tout acte par lesquels l'individu s'affirme et se réalise en tant que corps et subjectivité/désir propre : temps pour soi et activités choisies, perçues par l'individu comme participant de son épanouissement personnel et de son authenticité (Taylor, 1994). Mais, d'autre part, relèvent aussi d'actes instituants, toutes les pratiques de l'individu, à travers lesquelles il développe des formes de soutien, d'échange, mais aussi de contrôle à l'égard d'autrui significatifs (Kaufmann, 1994, Kellerhals et Montandon, 1991). Ainsi, de par ces formes pratiques du pouvoir instituant de la vie privée, un individu est encastré en permanence à la fois dans des relations instituées à soi selon un impératif d'autonomie et d'authenticité, à la fois dans des relations instituées de transmission, de protection, de don et d'échange avec des autrui significatifs. Dire que l'individu est encastré dans ces relations instituées, c'est affirmer qu'elles sont, au quotidien, des cadres d'interprétation et des cadres d'action mobilisés par l'individu pour configurer ses représentations et ses actions *in situ* : prendre soin de soi-même, donner libre cours à son désir, éduquer ses enfants, s'investir dans la relation conjugale, etc. L'une de nos hypothèses est que ces séries d'actes instituants / ces relations instituées peuvent être en affinité ou en tension, ou encore incommensurables avec l'adoption d'usages de l'énergie conformes aux attentes des pouvoirs publics.

Une troisième institution mérite d'être étudiée si on veut analyser les usages ordinaires de l'énergie non comme le produit d'individus, mais comme la résultante d'institutions. Il s'agit de l'institution économique (du marché). Le magma de significations de l'institution économique moderne est là encore ambivalent. Cette institution se fonde sur l'idée que le monde, constitué d'humains et de non-humains, est un fonds de ressources mobilisables,

exploitables à des fins humaines de production et de consommation. D'une part ce processus d'exploitation est censé permettre de répondre (même si c'est toujours de manière imparfaite) au désir humain (Sahlins, 1976) qu'il s'agisse de l'acquisition de biens matériels, mais aussi de réalisation de soi par le travail (œuvre), ou d'acquisition de statuts, de prestige et non seulement de richesses (Dumont, 1977). D'autre part, le travail productif comme la consommation sont aussi envisagés comme des sources potentielles de réification (Honneth, 2007) : domination, perte d'autonomie, souffrance identitaire... Quels sont les actes instituants associés à une telle idée constitutive ? Ce sont à la fois des actes de production, d'échange et de prédation (consommation), associés bien entendu à tous les non-humains qui sont à la fois la condition et le résultat de ces actes. Dès lors, à travers leur encastrement dans cette institution économique, les individus sont pris dans des relations instituées de production, d'échange et de prédation, qui sont autant de cadres par lesquels l'individu configure au quotidien et *in situ* des auto-interprétations de soi, des représentations du monde et des actions acceptables. Là encore, notre hypothèse est que ces relations économiques constitutives de l'individu sont plus ou moins congruentes avec les attentes des institutions publiques qui promeuvent des conduites éco-citoyennes.

Dès lors, comment ce cadre d'analyse permet-il d'interpréter les usages ordinaires de l'énergie en matière d'éclairage, de chauffage, de transport, qu'ils soient alignés ou décalés par rapport aux conduites éco-citoyennes promues par les acteurs publics ? L'idée défendue sera que tout usage ordinaire de l'énergie est la résultante de l'encastrement de l'individu considéré dans une forme d'association entre institution publique, institution de la vie privée, institution économique. A l'aide de cette grille d'analyse, nous pouvons donc faire l'hypothèse générale suivante : un usage éco-citoyen de l'énergie a d'autant plus de chances d'être adopté par un individu que cet usage fonctionne comme un acte instituant des relations fortes et constitutives de l'individu : familiales, de soi à soi, professionnelles, marchandes, etc. Autrement dit, 1) les messages et mesures diffusés par les institutions publiques pour favoriser l'adoption par les citoyens ordinaires de « bonnes conduites énergétiques » n'ont une portée, que si ces messages et mesures s'encastrant et font perdurer la configuration de relations sociales qui constituent ces individus, leurs pensées et leurs actes ; 2) inversement, les actions publiques ne peuvent pas infléchir les usages de l'énergie d'individus, lorsqu'elles s'opposent à ce que les relations « fortes », dans lesquelles ils sont pris, les incitent à faire.

2. Comment devient-on (ou pas) éco-citoyen ?

La grille d'analyse présentée a été testée sur un matériau recueilli lors d'une enquête qualitative sur les consommations d'énergie des citoyens ordinaires. Il s'agit donc d'étudier des « usages ordinaires de l'énergie » - tels que « se chauffer à telle température », « privilégier tel mode de transport au quotidien », « laisser éclairer les lumières dans une pièce qu'on n'occupe pas », etc. - comme résultant à chaque fois d'un mode d'association typique entre institutions publiques d'une part, et institutions de la vie privée et économique d'autre part : cette association peut se faire sur le mode de la complémentarité, du conflit ou l'indifférence entre ces institutions.

2.1. L'enquête auprès des populations

L'étude repose sur la réalisation de 42 entretiens. Chaque entretien, qui avait lieu au domicile de la personne enquêtée, portait sur les caractéristiques du sentier de vie quotidien de l'interviewé ; sur les usages routiniers de l'énergie qui y étaient associés en matière

d'éclairage, de chauffage et de transport ; sur la perception et sur l'appropriation par l'enquêté des messages et mesures incitatives en provenance des institutions publiques ; sur les éventuels changements en matière d'usages et d'équipements énergétiques survenus plus ou moins récemment dans la vie quotidienne de l'individu –en lien ou pas avec les incitations publiques en la matière ; sur les difficultés – ou le refus- de ce dernier à opérer ces changements.

Cette enquête a été menée sur deux territoires : un petit village rural de moyenne montagne, dans un Parc Naturel Régional et une agglomération d'environ 150 000 habitants. Ces deux territoires sont tout deux engagés, par le biais des collectivités locales et de leurs partenaires, dans un « scénario Facteur 4 », visant à diviser par quatre les consommations d'énergie du territoire, en particulier à travers le changement des comportements des habitants. Nous avons choisi d'enquêter auprès d'habitants inégalement affectés par ces politiques de maîtrise de l'énergie : certains enquêtés n'en ont connaissance qu'à travers quelques vagues informations médiatiques ; d'autres, envisageant des travaux dans leur logement (isolation, chauffage, etc.) ont fait des démarches auprès d'un Espace Info Energie et ont été destinataires de plaquettes élaborées par l'Agence de Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de conseils par des professionnels ; d'autres enfin sont inscrits dans un concours « Famille à Energie Positive », organisé par la communauté d'agglomération pilotant le scénario Facteur 4, qui récompense le groupe de familles ayant le plus diminué ses consommations domestiques d'énergie en un an. Les critères de sélection de nos enquêtés donnent une certaine diversité à cet échantillon (lieu de vie, âge, profession, niveau de revenu, situation familiale, locataire ou propriétaire, degré d'implication dans un dispositif public d'incitation à des comportements plus éco-citoyens...). Cette diversité a été mise à profit à travers des études de cas, afin de donner corps à notre hypothèse, selon laquelle les usages de l'énergie d'un individu résultent de la façon dont se combinent institutions de la vie privée, économique et publique, dans lesquelles ce dernier est encadré. L'étude de chaque cas consiste ainsi à « *saisir comment un contexte [en l'occurrence une configuration singulière de relations instituées dans laquelle est pris l'individu étudié] donne acte au phénomène [ici l'usage de l'énergie] que l'on cherche à expliquer* » (Hamel, 1998, p. 123). Dans cette perspective, les 42 personnes enquêtées ne font pas toutes l'objet d'une étude de cas pour leurs usages énergétiques dans les trois domaines de consommation retenus : ont donné lieu à une analyse, les cas où un lien entre un « usage énergétique » et une « configuration relationnelle » pouvait être considéré à bon droit comme typique, c'est à dire n'étant pas inhérent aux propriétés personnelles de l'individu étudié. Cette typicalité de chaque cas n'est pas construite en amont de l'analyse, comme dans le cas du raisonnement statistique, mais bien à la suite du raisonnement sociologique (Coenen-Huther, 2003) : c'est l'interprétation que nous avons faite de chaque cas étudié qui nous a conduit à considérer qu'il était suffisamment typique pour dire et comprendre quelque chose sur les conduites énergétiques des citoyens ordinaires, qui dépasse l'individu singulier étudié.

Un dernier aspect du travail présenté ci-dessous nous semble pouvoir faire l'objet d'une objection, que nous essaierons de lever ici. A la lecture des différents cas, le lecteur informé, a fortiori expert, sur les questions d'économies d'énergie sera confronté à l'existence d'usages énergétiques dont il connaissait déjà l'existence ou bien était en droit d'en soupçonner l'existence. Autrement dit, le lecteur n'apprendra rien de nouveau si on s'en tient à la description des conduites énergétiques des enquêtés. Est-ce à dire que l'étude perd tout sa pertinence parce qu'elle prend pour objet d'étude des faits « connus de tous » ? Il ne nous semble pas, si on admet que l'enjeu d'une analyse sociologique n'est pas tant de mettre au jour l'existence d'un phénomène social jusque là ignoré de tous, mais avant tout un exercice de traduction : il consiste la plupart du temps à identifier sous une description originale, à l'aide d'un langage de description inédit une « vérité d'évidence », un « truisme ». Proposer une nouvelle version (Goodman, 2006) et une nouvelle interprétation du monde social offre

aux sociologues, mais aussi aux acteurs de ce monde social, un élargissement cognitif, de nouvelles clés d'interprétation qui peuvent déboucher sur une redéfinition non seulement des problèmes mais aussi des actions à mener (Coenen-Huther, 2003).

2.2. Des usages de l'énergie résultant d'une complémentarité d'institutions

Le premier cas de figure que nous avons construit comme typique est celui d'usages de l'énergie qui, si on s'en tient à leur forme pratique et sensible, semble être l'application des messages éco-citoyens des institutions publiques, mais qui en fait résultent de l'association sur le mode de la complémentarité des institutions publiques et différentes institutions constitutives de l'individu. Autrement dit, il s'agit de cas où des individus adoptent les « bonnes conduites énergétiques » promues par les pouvoirs publics, car elles s'avèrent être des actes instituant des relations privées et économiques dans lesquelles ces derniers sont encastés.

Tout d'abord, des usages sobres de l'énergie peuvent résulter de l'encastement des enquêtés dans l'institution de la sphère privée en tant que matrice de leur individualité ; cela signifie que ces usages « éco-citoyens » de l'énergie, en tant qu'accomplissements pratiques quotidiens, confirment et confortent l'individu dans une auto-interprétation de soi-même acceptable : ces usages font alors partie du vaste ensemble de pratiques dans et par lesquelles l'individu fait l'expérience de lui-même sur le mode d'une personne singulière et authentique. Par exemple, un usage de l'énergie sobre est inscrit dans l'expérience de l'individu, car ce dernier tient cet usage pour la confirmation qu'il a échappé à un mode de vie urbain vécu comme aliénant : c'est le cas de Anne qui a choisi d'aller vivre seule à la campagne en se passant au maximum de sa voiture et d'équipements énergétiques « modernes » (elle se chauffe avec un poêle à bois). Un tel usage éco-citoyen peut aussi être l'incarnation pour l'individu du fait qu'il est capable de se réaliser pour soi et pour autrui à travers une œuvre : en l'occurrence pour Stéphane, il s'agit de la construction d'un éco-habitat, qui vient lui offrir un nouveau support identitaire, qu'il ne trouve plus dans l'institution économique suite à un licenciement brutal ; ou encore, pour Ian, l'achat d'un poêle à granulés l'institue comme quelqu'un qui est à la fois d'ici (intégré à la communauté villageoise de Queyrières) et encore un peu de là-bas (son pays d'origine, l'Angleterre), une personne dont l'identité personnelle est dans cet « entre-deux » ou ce « et-et » ; Pour les Delfond, couple d'éleveurs, leurs façons quotidiennes d'économiser l'eau et l'électricité les confirment, 30 ans après, dans leur fidélité à des événements biographiques qui ont fait d'eux ce qu'ils sont – voyage initiatique en Asie, rencontre marquante avec une figure de l'écologie politique - : dans leur cas, ces gestes éco-citoyens actuels viennent alors conforter la continuité de leur cours de vie, nécessaire à la stabilité du Soi.

Des conduites énergétiques sobres peuvent être aussi ancrées dans l'institution privée en tant que matrice de relations familiales fortes dans lesquelles les individus sont encastés : en se déployant au quotidien dans l'espace domestique, ces usages de l'énergie contribuent à instituer – sur le mode du même, de la répétition- le rapport de l'individu à l'institution familiale, et ce sous la forme de relations conjugales et parentales qui constituent ce dernier. Ainsi, en économisant l'électricité ou l'eau, Pierre et Maeva non seulement agissent conformément à leur éducation, mais contribuent aussi à instituer au quotidien, à faire vivre sous une forme acceptable, la relation forte et constitutive, qui les lie à leurs parents à travers ce que ces derniers leur ont transmis ; quant à Florence et Fabienne, si elles font la chasse aux petits gaspillages en matière d'éclairage des pièces, c'est bien parce qu'ainsi s'accomplissent et s'instituent différentes facettes de leur rôle familial - « faire tourner son ménage correctement d'un point de vue financier », « d'apprendre à ses enfants à vivre sans gaspiller,

tout en se faisant plaisir » - rôle qui à la fois les habite, les constitue et leur est reconnu par des autrui significatifs (leur mari en particulier). Pour ce qui est du couple Chattoz, ils s'approprient les messages des institutions publiques, mobilisent les ressources associées au concours « Familles à Energie Positive » (wattmètre, fiches permettant de noter les consommations d'énergie, etc.) auquel ils participent et alignent bon nombre de leurs usages de l'électricité sur les attendus des pouvoirs publics, car un tel engagement pratique à la fois est autorisé/favorisé par le Nous familial et à la fois contribue à faire perdurer ce dernier (à le ré-instituer en permanence) sous la forme d'une division sexuée du travail et des rôles domestiques : Monsieur Chattoz planifie, élabore les stratégies pour économiser l'énergie et son épouse exécute dans le quotidien du travail domestique les mille et uns petits gestes permettant de réduire leur consommation.

Enfin, dans plusieurs cas observés, c'est l'alignement des différentes institutions constitutives de l'individu enquêté qui conduit ce dernier à adopter des usages énergétiques sobres, en l'occurrence non seulement l'institution de la vie privée (le Je et le Nous) mais aussi l'institution économique, sous différentes formes. Dans ces cas de figure, les relations sociales résultant de chaque institution (et dans lesquelles l'individu est encastré) contribuent, chacune à leur manière et de façon complémentaire les unes des autres à instituer de tels usages de l'énergie dans l'expérience sociale de l'individu ; et réciproquement, ces usages (éco-citoyens) de l'énergie contribuent, en tant qu'acte instituant, à confirmer les différentes relations instituées dans lesquelles l'individu est encastré. Par exemple, chez Sylvain, sa vigilance en matière de gestion de l'eau chaude est une manière parmi d'autres pour lui à la fois d'être fidèle à une éducation familiale, d'être à la hauteur de son statut de jeune adulte décohabitant se voulant responsable de lui-même et de tenir son rôle de consommateur d'autant plus avisé qu'en tant que jeune actif ses ressources financières sont limitées. Toutes ces relations instituées donnent sens et favorisent son usage « éco-citoyen » de l'eau et en même temps un telle façon de consommer de l'énergie conforte ces relations et donc son Soi. Pour Madame Mongellaz, l'équipement en panneaux solaires et pompe à chaleur lui permet (en tant qu'acte instituant de ses relations instituées) de se penser et de se présenter à autrui comme une personne « à la pointe du progrès écologique » (relations à soi et à des proches), comme une consommatrice d'énergie rationnelle (relations à l'institution économique) et comme une épouse à l'écoute des aspirations écologiques de son mari, même si elle ne les partage pas (relation conjugale). Enfin, Monsieur Vidal n'est parvenu à circuler au quotidien uniquement à vélo, que le jour où des rapports de complémentarité se sont tissés non seulement entre ses relations professionnelles, son rapport aux pouvoirs publics promouvant l'« éco-citoyenneté » et ses relations familiales (emploi du temps privé peu contraignant et favorable à un tel mode de déplacement), mais aussi avec le marché économique (équipement avec un vélo électrique). C'est la conjonction de ces 4 types de relations instituées (sous des formes subjectives et pratiques déterminées) qui lui a permis d'adopter un mode de déplacement « vert » ; en retour, cet usage quotidien du vélo, en tant qu'acte instituant, contribue à l'inscription de Monsieur Vidal dans ces relations sociales selon des modalités qu'il juge acceptables : en se déplaçant à vélo, ses convictions écologiques sont satisfaites, tout en restant efficace professionnellement et ce sans effet négatif sur sa famille ; cela lui offre par ailleurs un effort physique quotidien qu'il juge bienvenu, et il est en mesure de se persuader de la pertinence de son investissement économique de départ (1500 euros).

Pour chacun de ces cas, on voit que, à eux seuls, messages et mesures publics ne permettent pas de faire advenir les usages éco-citoyens de l'énergie observés : ces derniers résultent de configurations spécifiques de relations instituées qui font (l'expérience de) l'individu ; de tels usages énergétiques, d'une sobriété conforme aux attendus des pouvoirs publics, ne se

stabilisent qu'en participant (même modestement) aux processus instituants des différentes relations instituées dans lesquelles est encastré l'individu et qui le constituent.

2.3. Les usages de l'énergie résultant d'un conflit d'institutions

L'analyse a permis de construire un deuxième cas de figure typique: celui d'usages de l'énergie en décalage avec les attendus institutionnels en terme d'éco-citoyenneté, mais qui sont pourtant le fait d'individus affirmant une sensibilité à ces normes éco-citoyennes. Plutôt que de raisonner en terme de « décalage » (entre une prise de conscience avérée et un passage à l'acte retardé), on peut montrer comment la façon dont ces individus sont encastrés dans les institutions de la vie privée et économique à la fois permet que les messages en faveur de l'éco-citoyenneté fassent partie de leur horizon d'attentes et à la fois occulte leur inscription pratique dans leur expérience sociale. Nous proposons d'étudier ces cas comme la résultante de conflits, de tensions entre ces institutions sociales (ou au sein d'une même institution) constitutive(s) des individus enquêtés : certaines de ces institutions laissent la possibilité aux gestes éco-citoyens d'être des actes instituants de l'expérience sociale de l'individu, d'autres non ; ou encore une même institution tantôt habilite, tantôt occulte chez un même individu les usages de l'énergie promus par les acteurs publics.

Ainsi, nombre d'enquêtés, tels qu'Hélène - dont le lustre du salon avec sa dizaine d'ampoules « gaspille » de l'énergie -, Stéphane - dont la température de chauffage de son appartement est « trop » élevée : 22° -, ou Lionel - un agriculteur exploitant qui refuse de faire les travaux qui permettraient d'isoler sa ferme - ou encore les Agnetti - des apiculteurs qui refusent d'investir dans un mode de production d'électricité à EnR - ont, malgré leurs usages dispendieux de l'énergie, tous une sensibilité réflexive aux enjeux écologiques et d'économie d'énergie. Mais les processus instituants à l'œuvre dans leur vie familiale et conjugale, qui font qu'ils sont pris en permanence dans des relations à des autrui et à des choses qui importent pour eux, ces processus instituants donc occultent chez eux le recours aux supports d'action éco-citoyens promus par les institutions publiques, qu'il s'agisse d'ampoules basse consommation, du réglage du chauffage, de double-vitrage, de panneaux solaires... En effet, si ces individus mobilisaient de tels équipements techniques à visée éco-citoyenne, ils produiraient des actes instituants (de l'institution « éco-citoyenneté ») qui entreraient en conflit avec les processus instituants de leur vie privée : cela fragiliserait les relations significatives sur lesquelles reposent des formes de reconnaissance, de sécurité ontologique, d'identité pour soi et pour autrui valorisées. On a donc affaire ici à des cas inverses de ceux présentés précédemment, puisque, dans ces configurations relationnelles, non seulement les gestes éco-citoyens attendus par les pouvoirs publics ne sont pas des actes instituants d'institutions constitutives de l'individu, mais, plus, ils s'opposent à ces processus instituants, ces derniers ne pouvant pas se développer si l'individu adopte de tels gestes : Hélène ne serait pas à la hauteur de son statut de maîtresse de maison qui prend soin de l'ambiance qu'elle réserve à ses invités ; Stéphane « se brouillerait inutilement avec sa copine », frileuse selon ses dires ; Lionel ne se sentirait plus chez lui « tranquille après une journée de boulot » s'il s'engageait dans tels travaux d'aménagement de sa maison ; quant aux Agnetti, ils mettraient en péril leur projet conjugal de reconversion professionnelle, en s'endettant à nouveau pour s'équiper de ce nouveau mode de production électrique... D'où l'occultation de tels gestes par nos enquêtés.

Dans la même logique, nous avons pu repérer des individus pris dans configurations de relations, qui sont seulement en partie propices à l'adoption de gestes éco-citoyens. Ainsi, une des institutions, dont résultent ces relations, autorise, voire favorise l'adoption d'usages de l'énergie sobres, au sens où de tels gestes ne menaceraient pas les processus instituants et les

relations instituées de l'individu, voire les conforteraient... Mais, une autre des institutions sociales qui organisent leur expérience du monde social s'oppose à l'alignement de ces individus sur des pratiques éco-citoyennes. C'est le cas d'Arnaud, éleveur et fabricant de fromage, dont le projet d'autonomie électrique de son exploitation, « tombe à l'eau », du fait de l'inexistence sur le marché d'un dispositif de méthanisation adapté à la taille de sa ferme ; quant aux Delfond, malgré leur volonté d'économiser l'énergie électrique, ils se heurtent à la nocivité, selon eux, des ampoules LED vendues en magasin. On retrouve cette tension entre diverses institutions en matière de transport : que ce soit Sylvain ou les Delfond à nouveau, le quotidien de travail de ces enquêtés ne leur laisse pas d'autres choix, selon eux, qu'un usage, qu'ils jugent eux-mêmes excessif de la voiture. C'est aussi le cas de Monique, qui, malgré sa fibre éco-citoyenne et toutes ses tentatives, doit renoncer à se déplacer à vélo, par manque d'une offre de transport en commun adéquate, alors même qu'elle est attentive à son domicile à éviter tout type de gaspillage énergétique. Enfin, différents enquêtés doivent renoncer à investir dans des équipements à faible consommation d'énergie (chauffage, isolation...), pour des raisons économiques : pour les individus locataires de leur logement, cela leur semble irrationnel d'investir alors que le logement ne leur appartient pas et pour certains propriétaires, non seulement le coût élevé, mais aussi les contraintes de co-propriété et/ou du marché immobilier (Monsieur Vidal) les condamnent à un sentiment d'impuissance à agir en ce domaine. Autrement dit, on a ici à faire à un cas de figure où des individus sont potentiellement en mesure de faire d'usages éco-citoyens de l'énergie des actes institués d'une institution qui les constitue, en l'occurrence l'institution de la vie privée : c'est bien le cas pour Arnaud ou Monsieur Vidal (dont la volonté d'équipement s'inscrit dans un rapport à soi-même et à sa propre biographie ou un projet de vie), ainsi que pour Monique, les Delfond ou Sylvain (des éco-gestes viendraient conforter les relations de ces individus avec divers autres significatifs : parents, rencontres marquantes). Mais, pour tous ces enquêtés, une autre institution, qui les constitue aussi, s'oppose à l'adoption de tels gestes éco-citoyens ; ainsi l'institution économique ne leur offre pas les supports d'action qu'elle pourrait être en mesure de produire : offre d'équipements techniques inadaptée ou à un coût inabordable, contraintes liées aux conditions d'exercice d'une profession ou au droit de l'immobilier (règles de location, de co-propriété). De l'ambivalence de cette configuration de relations instituées, dans lesquelles sont pris ces individus, résultent chez ces derniers aussi bien des réactions affectives que des formes d'ingéniosité pour essayer de réduire cet écart vécu entre leurs aspirations et leurs usages quotidiens : certains sont pris dans un dilemme pour le moment insoluble (les Delfond), d'autres ont élaboré des ajustements pratiques par défaut (ainsi Sylvain qui adapte sa manière de conduire pour consommer moins ou Mr Vidal qui change seul ses fenêtres face au refus des autres co-propropriétaires), d'autres enfin n'ont comme unique exutoire que l'expression d'un sentiment de colère ou d'amertume, aucun ajustement n'étant possible (Arnaud, Monique). On a là les signes que ces individus, du fait des relations dans lesquelles ils sont pris, tiennent à ces gestes économes en énergie (ne pas gaspiller pour Monique et Sylvain conformément à l'éducation parentale, être autonome pour Arnaud, prégnance d'un mode de vie hippie pour les Delfond) ; ces gestes leur importent donc et, malgré tout, ils sont dans l'impossibilité de les réaliser, d'où ces manifestations subjectives (émotions) et pratiques (tactiques).

Enfin, dans le même ordre d'idée, on peut remarquer que l'ambivalence des enquêtés à l'égard des consommations d'énergie peut être inhérente non pas à l'agencement des relations instituées qui constituent l'individu, mais à une seule de ces relations instituées. Dans certains cas, une relation instituée (familiale, à soi, économique) tantôt va autoriser l'adoption de gestes éco-citoyens (en en faisant des actes institués d'elle-même), tantôt va les occulter. C'est le cas de Monsieur Chattoz qui éteint toutes les veilles... sauf celle de son magnétoscope (afin de voir l'heure lors de ce moment privilégié qu'est pour lui le fait de

veiller tard devant la télévision après une journée « trop remplie »), de Monique qui se targue d'éviter tout gaspillage domestique... sauf en ce qui concerne l'eau chaude, arguant qu'« on ne va quand même pas revenir à l'éclairage à la bougie ».

2.4. Les ressorts de l'indifférence

Un dernier cas de figure a été observé : celui d'individus qui développent des usages de l'énergie en matière d'éclairage, de chauffage ou de déplacement, dans une indifférence tant subjective que pratique aux normes de l'éco-citoyenneté. Nous avons interprété ces postures comme résultant d'une incommensurabilité entre les institutions sociales constitutives de ces individus et les messages et mesures éco-citoyens des institutions publiques.

Ainsi, pour différents enquêtés (Léon, Florian...) leur usage intensif et en toute occasion de la voiture apparaît comme autant d'actes qui instituent ces individus comme des personnes autonomes, c'est à dire qui les encastrent dans l'institution de la sphère privée à travers des représentations de soi (la voiture est vécue comme essentielle à leur liberté individuelle) et des supports d'action (la voiture leur permet d'aller où ils veulent, quand ils veulent). Dans cette configuration, l'alignement sur des conduites éco-citoyennes (qui amènerait à réduire drastiquement l'usage de la voiture) pour ces enquêtés n'est pas possible, car non seulement de tels usages ne conforteraient pas l'institution de leur propre individualité (en tant que personne autonome et authentique), ne fonctionneraient pas comme des actes instituant de cette institution de soi, mais, au contraire, de telles conduites annihileraient, bloqueraient un tel rapport institué à soi pourtant essentiel à ces individus, *i.e.* qui fait ce qu'ils sont / pensent / font. De même, pour Louis, les actes de consommation ostentatoire que sont l'achat et l'usage d'une voiture de luxe de grosse cylindrée, sont des actes instituant de lui-même, *i.e.* par lesquels il se réalise lui-même en tant que personne. Aussi, ne peut-il pas s'approprier les actes instituant de l'« éco-citoyenneté » que serait l'achat d'une petite voiture ou le recours aux transports en commun : cela n'est tout simplement pas pensable, puisque cela reviendrait à « nier une part de lui-même ». Il n'y a, dans ces cas étudiés, incommensurabilité entre d'une part, les normes d'action éco-citoyennes et, d'autre part, les représentations et supports d'action issus des institutions privée et économique, qui assurent à l'individu d'être ce qu'il prétend être. Les messages et incitations publics ne trouvent dès lors aucune niche, aucune configuration relationnelle pour s'encaster dans le sentier de vie et les routines quotidiennes des enquêtés.

Par ailleurs, tout un ensemble d'usages domestiques de l'énergie non éco-citoyens repose sur le fait que les gestes éco-citoyens promus, en tant qu'actes instituant de l'« éco-citoyenneté », sont incommensurables avec l'expérience du confort des enquêtés concernés, en tant qu'actes instituant d'eux-mêmes, de leur individualité (comme désir et corps propres) : qu'il s'agisse de maintenir une certaine chaleur et luminosité au sein du foyer (Louis, Charles) ou de se déplacer tout le temps en voiture (pour ne pas marcher, pour se lever moins tôt le matin - Max, Florian -), ces expériences ordinaires du confort sont autant d'actes apparemment anodins ou très personnels, mais qui participent en fait du processus instituant de l'individu ; des gestes éco-citoyens viendraient alors mettre en péril de tels processus instituant. De plus, pour plusieurs enquêtés, leur mode d'encastrement dans l'institution économique peut favoriser des pratiques de confort sur le mode du gaspillage : ainsi un contrat de location dans lequel la consommation de chauffage est incluse sous forme d'un forfait peut conduire à chauffer sans compter, et ce sans dilemme éthique. La relation économique instituée donne ici aux individus les cadres d'interprétation et les ressources d'action pour considérer cet usage du chauffage comme celui qui convient non seulement d'un point de vue économique (« ça ne coûte pas plus cher de chauffer beaucoup ») mais aussi moral (« vu ce qu'on paie, « ils »

doivent s'y retrouver ! ») : pris dans une telle relation, les enjeux éthiques de l' « éco-citoyenneté » n'ont pas de prégnance sur ces individus ; elle le rend moralement indifférent à l'institution éco-citoyenne et cette dernière ne peut dès lors pas être instituante de leurs pratiques de chauffage.

Ouverture : vers d'autres formes d'action publique ?

Ce que permet d'établir une sociologie des institutions appliquée à l'étude des usages ordinaires de l'énergie par les populations, c'est que si un individu adopte durablement des usages de l'énergie sobres dans les domaines de l'éclairage, du chauffage domestiques et du transport personnel, cela ne doit pas être interprété comme le fait qu'il adhère par intérêt ou par valeur à la cause éco-citoyenne, ou qu'il veut / accepte de contribuer à l'institutionnalisation de l' « éco-citoyenneté » (en adoptant les actes instituants que les pouvoirs publics attendent de lui). S'il les adopte, c'est parce que ces usages de l'énergie, selon des modalités diverses, contribuent à instituer ses propres relations familiales, professionnelles, à soi, etc.... Inversement, si un certain nombre d'enquêtés n'adoptent pas ces gestes éco-citoyens en matière de consommation d'énergie, ce n'est pas par égoïsme pur, par irrationalité ou encore par inconscience, fruit d'une socialisation défailante (en matière d'éducation à l'environnement). C'est, au fond, parce qu'en adoptant de tels gestes, ces individus déstabiliseraient trop fortement les processus instituants qui, en permanence, font et confirment les relations sociales fortes, sur lesquelles reposent le Soi, l'identité, la sécurité ontologique de ces enquêtés.

Au regard de ces résultats, on peut faire l'hypothèse que les actions publiques en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, du type « information », « concertation », « éducation », « sensibilisation » des populations ne sont sans doute pas suffisantes, car ces dispositifs cherchent tous à faire des citoyens ordinaires des supports instituants de l'Idée éco-citoyenne, au sens où les acteurs publics espèrent traduire cette Idée en actes en transformant directement les individus que ce soit en les éduquant ou en les incitant à s'auto-réguler en fonction de cette idée-valeur éco-citoyenne. Or, comme on vient de l'établir, la plupart du temps, si les individus adoptent des usages de l'énergie alignés sur les normes éco-citoyennes instituées, c'est parce que ces usages contribuent dans le contexte de vie, qui est le leur, à instituer, non pas l'idée éco-citoyenne, mais d'autres institutions sociales, d'autres relations sociales instituées qui constituent ces mêmes individus : le Nous familial, le Je comme personne autonome, l'individu dans ses rapports aux processus économiques de production et de consommation, etc...

N'y a-t-il, dès lors, pas place pour d'autres modes d'intervention qui permettraient que les gestes éco-citoyens promus par les institutions publiques (et/ou la manière dont s'effectue cette promotion) deviennent des actes instituants de l'individu ?

Pour cela, il convient sans doute de travailler à ce que les gestes éco-citoyens promus par les institutions publiques deviennent des actes instituants de l'individu en tant que personne singulière, autonome. Il faut travailler à ce que les usages éco-citoyens de l'énergie ne soient pas seulement des actes instituants de l'institution éco-citoyenne, mais aussi des actes instituants de l'individualité de chacun. Ces gestes éco-citoyens doivent être configurés et présentés par les institutions publiques de telle manière qu'ils soient expérimentés par les individus comme participant de « la réalisation et de l'épanouissement de soi » et non comme simplement acceptables du point de vue d'une morale catégorique (sous la forme de l'impératif moral « on doit sauver la planète ») ou conséquentialiste (à travers le principe de responsabilité : « si on ne fait rien aujourd'hui, ce sont les générations futures qui paieront ») .

Il convient aussi de travailler à ce que les gestes éco-citoyens promus par les institutions publiques (et/ou la manière dont s'effectue cette promotion) deviennent des actes instituants de l'individu en tant que membre reconnu/compétent par/pour ses autrui significatifs. En particulier, il faut parvenir à faire des actes instituants de l'institution éco-citoyenne (aussi) des actes instituants des relations à autrui fortes de l'individu : ce dernier agit, en effet, dans le domaine des usages de l'énergie (s'éclairer, chauffer son espace domestique, se déplacer) comme dans n'importe quel champ d'activités, c'est à dire en fonction des relations sociales qui importent pour lui, et non en tant qu'être isolé.

Enfin, prendre au sérieux ces pistes d'action suppose sans doute pour les acteurs publics de renoncer à contrôler le social et les populations. En effet, l'institution d'usages énergétiques plus sobres, plus éco-citoyens ne procède pas, on l'a vu, d'un ordre intégré/fabriqués : ces usages sont la résultante de l'association mouvante d'institutions, d'où une part irréductible de contingence, d'incertitude, échappant à toute planification de la part des acteurs publics. Pour autant, cela ne se résume pas à prôner le laisser-faire : il ne s'agit pas de dire que les institutions publiques doivent s'effacer ou se diluer dans d'autres institutions sociales, de façon à laisser ces dernières à leur mouvement propre. Les associations et les tensions entre institutions sont essentielles pour faire advenir une réalité instituée, en l'occurrence ici des usages de l'énergie éco-citoyens, mais la réorientation des actions publiques en matière de gestion des consommations d'énergie des ménages devra sans doute s'accompagner de l'invention de formes de pouvoir moins/non coercitif, pour limiter les formes de conflits et d'indifférence entre institutions que nous avons pu observer.

Bibliographie

- Boltanski L., 2009. - *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Castoriadis C., 1975. - *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Coenen-Huther J., 2003. - « Le problème de la preuve en recherche sociologique qualitative », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLI, n°128.
- Descola P., 2005. - *Par delà Nature et Culture*, Paris, Gallimard.
- Descombes V., 1996. - *Les institutions du sens*, Paris, Minuit.
- Descombes V., 2003. - « Individuation Et Individualisation », *Revue Européenne Des Sciences Sociales*, N°127, pp. 17-35.
- Dumont L., 1977. - *Homo Aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- Goodman N., 2006 [1978]. - *Manières de faire des mondes*, Paris, Folio Essais.
- Granovetter M., 2008. - *La sociologie économique*, Paris, Seuil.
- Hamel J., 1998. - « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIV, pp. 121-138.
- Hauriou M., 1925. - « La théorie de l'institution et de la fondation », *Cahiers de la Nouvelle Journée*, n°2, pp. 2-45.
- Honneth A., 2007 [2005]. - *La réification*, Paris, Gallimard.
- Kaufmann J.-C., 1994. - « Rôle et identité. L'exemple de l'entrée en couple », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XCVII, pp. 301-328.
- Kellerhals J. et Montandon C., 1991. - *Les stratégies éducatives des familles*, Genève, Delachaux et Niestlé
- Koveneva O., 2011. - « Qu'est-ce qu'un collectif ? Les communautés politiques en France et en Russie. Regards croisés sur quelques modalités du « vivre ensemble », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°3, pp. 787-817.
- Lafaye C., 1995. - « Aménager un site du littoral atlantique : entre politique et pragmatique », *Etudes rurales*, n°133-134, pp. 163-180.
- Le Goff J.-P., 2009. - « A propos du développement durable », *Le Débat*, n°156, pp. 80-97.

Maresca B. et al., 2009. - *La consommation d'énergie dans l'habitat : entre recherche de confort et impératif écologique*, CREDOC, cahiers de recherche n°264.

Quéré L., 1997. - « La situation toujours négligée? », *Réseaux*, n°85, pp. 163-192.

Sahlins M., 1976 [1972]. - *Age de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard.

Taylor C., 1994 [1992]. - *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier.

Zelem M.-C., 2010. - *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement : une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan.